

Paris, le 31 mars 2000

DELEGATION A L'EMPLOI ET AUX
FORMATIONS

Bureau des métiers, des qualifications
et des diplômes / DEF 1

**LA MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

à

DIRECTION DES SPORTS
Bureau des affaires juridiques et
financières / DS 1 J

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE
REGION

- directions régionales et départementales de la
jeunesse et des sports
(pour attribution)

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS
DE DEPARTEMENT

- directions départementales de la jeunesse et des
sports
(pour attribution)

MESDAMES ET MESSIEURS LES
DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS

NATIONAUX
(pour information)

INSTRUCTION N° 00-056 JS

OBJET : Homologation de diplômes autorisant l'encadrement des activités physiques et sportives.

Je vous informe que j'ai procédé à l'inscription dans l'arrêté du 4 mai 1995 modifié fixant la liste des diplômes ouvrant droit à l'enseignement, l'encadrement et l'animation contre rémunération des activités physiques et sportives des diplômes suivants :

- DEUST « métiers de la forme » délivré par l'UFR STAPS de l'Université Claude Bernard (Lyon I) au tableau A-2.1 : « enseignement des méthodes et techniques visant à entretenir et à améliorer la condition physique ; conduite de séances de préparation physique sportive » ;
- diplômes fédéraux qui ont vu leur homologation renouvelée après avis de la commission nationale de l'enseignement des activités physiques et sportives du 14 mars 2000.

L'homologation est accordée aux mêmes conditions que précédemment et jusqu'au 31 décembre 2000 pour les diplômes ci-après :

TABLEAU A :

- *Brevet de moniteur fédéral de pêche sportive mouche et lancer* délivré par la fédération française de pêcheurs sportifs mouche et lancer ;
- *Brevet d'éducateur fédéral 1^{er} et 2^{ème} degrés de pétanque et de jeu provençal* délivré par la fédération française de pétanque et de jeu provençal ;
- *Brevet fédéral d'enseignement du kendo* délivré par la fédération française de judo-jujitsu et disciplines associées comprenant la partie commune du BEES 1^{er} degré ;
- *Diplôme fédéral de parachutisme ascensionnel nautique* délivré par la fédération française de parachutisme ;
- *Diplôme d'entraîneur fédéral de triathlon* délivré par la fédération française de triathlon comprenant la partie commune du BEES 1^{er} degré ;
- *Brevet fédéral jet 2^{ème} degré* délivré par la fédération française motonautique ;
- *Diplôme fédéral d'arts martiaux chinois internes* délivré par la fédération de tai chi chuan chi gong comprenant la partie commune du BEES 1^{er} degré ;

TABLEAU B :

- *Brevet d'animateur poney* délivré par la fédération française d'équitation ;
- *Diplôme de moniteur fédéral voile* délivré par la fédération française de voile ;
- *Diplôme de moniteur fédéral croisière* délivré par la fédération française de voile ;
- *Diplôme fédéral d'entraîneur d'aviron* délivré par la fédération française des sociétés d'aviron ;
- *Diplôme fédéral 2^{ème} degré* délivré par la fédération française de surf ;
- *Diplôme d'animateur fédéral de rugby à XIII tout terrain* délivré par la fédération française de rugby à XIII ;
- *Diplôme d'instructeur fédéral aérobic-loisir* délivré par la fédération française de gymnastique ;

TABLEAU C :

- *Diplôme d'animateur fédéral (option salle) d'éducation physique et de gymnastique volontaire* délivré par la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV) ;
- *Brevet d'accompagnateur de tourisme équestre* délivré par la fédération française d'équitation ;
- *Brevet de guide de tourisme équestre* délivré par la fédération française d'équitation ;
- *Diplôme d'animateur fédéral pour l'entraînement physique dans le monde moderne* délivré par la fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne (FFEPMM) ;
- *Brevet de moniteur fédéral de twirling-bâton* délivré par la fédération française de twirling-bâton et tronc commun du BEES ;
- *Diplôme fédéral d'animateur-été de tir à l'arc* délivré par la fédération française de tir à l'arc ;
- *Diplôme d'animateur de gymnastique de détente* délivré par la fédération sportive et culturelle de France (FSCF) ;
- *Diplôme d'animateur de gymnastique de détente du 3^{ème} âge* délivré par la fédération sportive et culturelle de France (FSCF) ;
- *Diplôme d'animateur (niveau 1, 2, 3 ou 4)* délivré par l'UFOLEP ;
- *Brevet fédéral de moniteur de karting loisir* délivré par la fédération française du sport automobile – fédération de karting ;

- *Diplôme d'entraîneur fédéral (GAM, GAF, Gymnastique Rythmique, Aérobie Sportive)* délivré par la fédération française de gymnastique ;
- *Diplôme de moniteur fédéral de gym forme loisir* délivré par la fédération française de gymnastique ;
- *Brevet d'entraîneur fédéral de hockey subaquatique* délivré par la fédération française d'études et de sports sous-marins ;

Je tiens à attirer votre attention sur le renouvellement d'homologation de deux diplômes.

Il s'agit tout d'abord du *brevet fédéral d'éducateur des sports de traîneau et de ski pulka scandinave 1^{er} degré* délivré par la fédération des sports de traîneau et de ski pulka comprenant la partie commune du BEES 1^{er} degré dont l'homologation a été renouvelée avec les prérogatives suivantes :

« Enseignement du traîneau à chien et du ski pulka scandinave dans tout établissement limité aux terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique, excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne ».

puis du *diplôme d'initiateur fédéral de pêche au coup* délivré par la fédération française de pêche au coup dont l'intitulé se transforme en *brevet fédéral de pêche au coup* ; les prérogatives de ce diplôme restent inchangées.

Je vous rappelle également que quatre diplômes fédéraux ne figurent plus dans les annexes de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié à la suite de deux décisions du Conseil d'Etat en date des 7 juin et 20 octobre 1999 portant annulation de l'arrêté du 4 mai 1995 modifié en ce qu'il homologue, d'une part, les diplômes d'initiateur 1^{er} et 2^{ème} degrés de tennis et, d'autre part, le brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre et le brevet de moniteur fédéral (vélo route et VTT-randonnée).

Les quatre diplômes fédéraux de canoë-kayak ainsi que le diplôme d'éducateur fédéral de football américain et le brevet fédéral de moniteur 1^{er} degré d'enseignement de la pêche et des connaissances de la mer seront examinés lors de la prochaine réunion de la CNEAPS.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir d'ores et déjà, et avant la publication prochaine de l'arrêté précité du 4 mai 1995 modifié, tenir compte de ces indications.

Pour la Ministre et par délégation
Le Directeur des Sports

Pour la Ministre et par délégation
Le Délégué à l'Emploi et aux Formations

Joël DELPLANQUE

Hervé SAVY